

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FRÉTEVAL DU 25 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de Membres
En Exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13
Pour : 13
Dont 01 procuration

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre le Conseil Municipal de Fréteval dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la mairie de Fréteval sous la présidence de Monsieur Pascal TRASSARD, maire de Fréteval.

Sur convocations en date du 19 septembre 2024 et 23 septembre 2024

Étaient présents :

Pascal TRASSARD, Éric EXPERTON, Virginie TIGNON, Jacky DURAND, Martial MOYER, Chantal MAUDHUIT, Christian FICHEPAIN, Martial MÉNAGE, Evelyne GANDON, Carole BARRAULT, Céline RICHARD, Angèle AUBÉ

Était absent et a donné procuration :

Monsieur Philippe LERICHE a donné procuration à Monsieur Pascal TRASSARD

Était absente :

Madame Evelyne BLIN

Monsieur Éric EXPERTON a été désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juillet 2024,
- Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire,
- Création d'un parking public,
- Droit de préemption - Parcelles ZK n° 143 et ZK n° 148,
- Remboursement à la Commune de Lignières : Achat de maillots pour les jeux d'intervillages à Choue,
- Travaux Maison de services de proximité : Modification du branchement au réseau d'électricité,
- Délibération portant création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier – période du 5 octobre 2024 au 13 octobre 2024,
- Travaux à performance énergétique de modernisation des installations d'éclairage public – Tranches optionnelles,
- Rapport annuel SPANC – année 2023,
- Travaux Maison de services de proximité à Fréteval – Marché de travaux
- Avenant n° 1 au lot n° 1 : Démolition-Maçonnerie-B.A,
- Décisions modificatives,
- Questions diverses.

Compte rendu des décisions prises - Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales
Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée les décisions qui ont été prises depuis le 24 juillet 2024, en vertu des pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal par délibération n° D-Cne/2023-93 du 11 octobre 2023.

Droit de préemption urbain

N° de la décision	Objet	Propriétaire du bien	Section cadastrale
15/2024	Déclaration d'intention d'aliéner du 8 août 2024	Monsieur DEPARDIEU Alain	AA n° 124
16/2024	Déclaration d'intention d'aliéner du 11 septembre 2024	Madame BRESSAND Sandrine	AA n° 97
17/2024	Déclaration d'intention d'aliéner du 18 septembre 2024	Consorts PRONOST	AA n° 99
18/2024	Déclaration d'intention d'aliéner du 18 septembre 2024	Sarl Terrains Maisons Centre	AB n° 164 et AB n° 173
19/2024	Déclaration d'intention d'aliéner du 25 septembre 2024	Monsieur et Madame POICHOT Emmanuel et Catherine	AA n° 69 et AA n° 70

Délibération n° D-Cne/2024-61

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juillet 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juillet 2024.
Vu le procès-verbal du 24 juillet 2024 adressé aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose d'approuver ledit procès-verbal.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuvent le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juillet 2024.

Délibération n° D-Cne/2024-62

Objet : Création d'un parking public

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un parking public qui permettra de faciliter le stationnement des administrés aux abords de la rue Auguste Moreau et de la rue du Plessis à Fréteval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Délibération n° D-Cne/2024-63

Objet : Droit de préemption – Parcelles cadastrées ZK n° 143 et ZK n° 148

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Maître RICHARDIN Antoine concernant la vente des parcelles cadastrées ZK n° 143 et ZK n° 148 sis Saint Lubin à Fréteval.

Conformément aux dispositions des articles L 331-22 et suivants du Code forestier, la Commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préemption aux prix et conditions inscrits dans le courrier.

Au oui de l'exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire usage du droit de préemption de la commune pour ces terrains cadastrés ZK n° 143 et ZK n° 148,
- de préciser que cet usage du droit de préemption est justifié du fait que ces terrains se situent dans un projet d'aménagements voie verte « écomobilité » porté la Communauté du Perche et Haut Vendômois,
- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées ZK n° 143 et ZK n° 148 sis Saint Lubin à Fréteval, d'une superficie totale de 00 ha 38 a 18 ca, pour un montant de 1 527 € ainsi que tous les frais s'y afférents,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget communal.

Délibération n° D-Cne/2024-04

Objet : Remboursement à la Commune de Lignières – transfert textile sur maillots pour les jeux intervillages à Choue

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la manifestation des jeux intervillages qui se déroule à Choue, des transferts textiles représentant la Commune de Lignières et la Commune de Fréteval ont été réalisés sur des maillots.

La Commune de Lignières a pris en charge cette dépense qui s'élève à 59,70 €.

Monsieur le Maire propose de participer pour moitié à cette dépense soit 29,85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser la somme de 29,85 € à la Commune de Lignières.

Délibération n° D-Cne/2024-65

Objet : Travaux maison de services de proximité : Modification du branchement au réseau d'électricité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de la maison de services de proximité, il est prévu l'installation d'un ascenseur pour accéder à l'étage. En raison de cette installation, le branchement au réseau d'électricité existant nécessite une augmentation de puissance.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise ENEDIS qui s'élève à 1 872,72 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant.

Délibération n° D-Cne/2024-66

Objet : Délibération portant création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier - Prolongation du contrat

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D-Cne/2024-43 du 12 juin 2024 relative au recrutement d'un agent contractuel sur un poste non permanent pour la période du 16 septembre 2024 au 4 octobre 2024.

Au vu des tâches confiées à l'agent, Monsieur le Maire propose de prolonger l'agent d'une semaine soit jusqu'au 13 octobre 2024.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :

Le renouvellement de l'agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité d'une semaine soit jusqu'au 13 octobre 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Monsieur le Maire est chargé de renouveler le contrat de travail de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

DECIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.

Article 2 : d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Délibération n° D-Cne/2024-67

Objet : Travaux à performance énergétique de modernisation des installations d'éclairage public

– Tranches optionnelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° D-Cne/2024-42 du 12 juin 2024 relative aux travaux à performance énergétique de modernisation des installations d'éclairage public de la commune de Fréteval.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les montants présentés lors du Conseil Municipal du 12 juin 2024 concernant les tranches optionnelles sont erronés.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant des tranches optionnelles rectifié.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ces travaux seront réalisés sur 3 ans.

Monsieur le Maire rappelle le montant de la tranche ferme (modernisation luminaires et modernisation armoires) pour un montant de 203 198,50 € HT soit 243 838,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide les montants des tranches optionnelles suivants :
 - Tranche optionnelle (horloges connectées) pour 17 355,00 € HT soit 20 826,00 € TTC,
 - Tranche optionnelle (Eclairages solaires) pour 21 893,00 € HT soit 26 271,60 € TTC,

Ce qui porte le montant total du marché à 242 446,50 € HT soit 290 935,80 € TTC,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes au marché.

Délibération n° D-Cne/2024-68

Objet : Travaux maison de services de proximité – Marché de travaux - Avenant n° 1 au lot n° 1 – Démolition-Maçonnerie-B.A

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D-Cne/2024-31 du 24 avril 2024 concernant les travaux de la maison de services de proximité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires :

- Ravalement des murs extérieurs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 au marché du 17 mai 2024 du lot n° 1 – Démolition-Maçonnerie-B.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte l'avenant n°1 présenté par l'entreprise VERNÉJOLS pour un montant de 13 527,94 € HT soit 16 233,53 € TTC ce qui porte le lot n° 1 à 80 944,44 € HT soit 97 133,33 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à cet avenant.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111-00 : Terrains	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2131-24 : Ex-Fonderie	3 448.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2131-71 : Travaux ex-poste	270 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2157-11 : Equipment divers	0.00 €	3 348.40 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	273 448.40 €	3 348.40 €	0.00 €	0.00 €
D-231-71 : Travaux ex-poste	0.00 €	270 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	270 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	273 448.40 €	273 448.40 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel 2023 du SPANC est consultable en mairie,
- Chemin d'accès école : le dossier est en cours, il sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal,
- Marché artisanal : Monsieur Jacky DURAND indique que pour l'instant il y a 38 exposants. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y aura pas cette année de repas à thème. Un planning sera envoyé aux élus pour les permanences,
- Vidéo-surveillance : Monsieur le Maire présente aux élus un projet de vidéosurveillance sur le territoire de Fréteval. Les élus émettent un avis favorable dans le projet et autorisent Monsieur le Maire à consulter différentes entreprises. Ce projet étudié lors d'une prochaine réunion,
- Projet de territoire : Le Perche et Haut Vendômois à l'horizon 2040, Madame Evelyne GANDON, Messieurs Éric EXPERTON, Pascal TRASSARD représenteront la commune,
- Point de regroupement Poubelles - Route de Rambouillet/Chemin de la Fosse : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une pétition a été effectuée par les riverains en raison des désagréments principalement causés par l'odeur nauséabonde des poubelles. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une rencontre est prévue prochainement avec Valdem.
- Visite de la Préfète de région : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la rencontre s'est très bien déroulée.
- Jeux Olympiques : Les bénévoles ont été ravis de la soirée organisée par la commune pour les remercier. Un CD retracant cet évènement historique a été offert à cette occasion. Celui-ci a été très apprécié des bénévoles.

Le secrétaire de séance
Eric EXPERTON

Le Maire,
Pascal TRASSARD

